Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Liquidation judiciaire

Par Jacques Denis

Suite à une liquidation judiciaire prononcée le 13/04/2013, pouvez m'indiquer combien de temps le liquidateur peut conserver la procédure ouverte sans en informer à l'intéressé la date de clôture. Merci